

Marans, le 10 mars 2021

Contacts CdC Aunis Atlantique :

Service communication, presse :

Juliette Grinard

06 83 43 95 80

juliette.grinard@aunisolatlantique.fr

Service Transition écologique et Mobilités :

Carole Chassagnoux

06 83 43 91 66

carole.chassagnoux@aunisolatlantique.fr



**À nous l'Énergie ! Renouvelable et Solidaire 17 : association qui aide à la création de sociétés citoyennes en Aunis.*

*** COPIL (comité de pilotage) 5 membres composent le Copil du projet éolien d'Andilly : la commune, la Communauté de Communes, À nous l'Énergie ! renouvelable et solidaire 17 Valorem et Terra Energies.*

**** L'IFREE (L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) est une association tournée vers les enjeux de sensibilisation et mobilisation citoyenne environnementale, au service des territoires et des habitants.*

Communiqué de Presse

Communauté de Communes Aunis Atlantique

PROJET ÉOLIEN CITOYEN A ANDILLY : Où en sommes-nous ?

CONTEXTE :

La commune d'Andilly a initié la création d'un **parc éolien citoyen** et a pour cela choisi en 2018, Valorem, un développeur ouvert à ce modèle de fonctionnement. Très rapidement, elle s'associe à l'association "A Nous l'Énergie ! Renouvelable et Solidaire 17"*, qui intervient sur la construction citoyenne du projet d'énergies renouvelables.

La CdC Aunis Atlantique engagée pour la transition énergétique avec l'ambition d'atteindre en 2050 la neutralité énergétique, rejoint le COPIL** afin de représenter les citoyens et l'intérêt du territoire. Enfin, Terra Energies, le fonds d'investissement régional dédié aux projets d'énergies renouvelables intègre lui aussi le tour de table.

LES ACTUS DU PROJET :

► Depuis janvier 2020, une concertation avec les habitants est mise en place, elle a été contrainte par la crise sanitaire.

Le troisième atelier initialement prévu à l'automne dernier est programmé Mercredi 24 mars – 18h30 – visio conférence

→ Inscriptions : <https://bit.ly/3uRktdR>

L'objectif est d'échanger sur les conséquences du projet pour le territoire. Comme lors des précédents ateliers habitants, l'IFREE*** animera ce temps d'échanges.

► Entre temps, les études du projet ont progressé. La société « Parc éolien d'Andilly-les-Marais », dont les statuts ont été validés par l'ensemble du COPIL a été créée par Valorem. La commune, la Communauté de Communes, À nous l'Énergie ! Renouvelable et Solidaire 17 et Terra Énergies l'intégreront prochainement. Des discussions sont en cours afin de garantir les intérêts de chacun et en particulier des habitants d'Andilly et de la Communauté de Communes dans la société.

► Cet été, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de la DREAL.

► **L'enquête publique se déroulera du 29 mars au 29 avril 2021 inclus.** Le registre d'enquête dématérialisé sera accessible sur le site dédié au projet : <https://eolien-andilly.fr/>

Toutes les informations et les actualités sur le site dédié :

eolien-andilly.fr